



### 16 pièges à éviter lors de l'achat d'un terrain

Voici la suite, non exhaustive, des vérifications à faire au moment de l'achat d'un terrain.

**Intégration architecturale** — Le terrain est-il assujéti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), comme le vieux Shawbridge par exemple? Ce plan réglementé une foule de facteurs tels que la pente des toitures, le nombre d'étages, les revêtements, etc. Il est bien possible qu'un PIIA vous empêche de construire votre maison de rêve.

**Environnement** — Si un terrain a auparavant abrité un commerce ou une exploitation polluante, une étude environnementale est un incontournable. Puits — s'il faut creuser un puits, il peut être intéressant de consulter ses voisins pour avoir une idée de la profondeur du puits à construire, de la qualité et de la quantité d'eau.

**Bruits** — enfin, des normes exigeantes de construction contre le bruit sont appliquées pour les terrains à proximité de l'Autoroute des Laurentides et de la 117.

**Taxes à la consommation** — La vente du terrain peut être taxable si le vendeur morcelle son terrain en plus de deux morceaux et ce peu importe s'il s'agit d'une compagnie ou d'un individu.

**Empiètement** — Est-ce que les constructions des voisins empiètent sur le terrain? Dans certains cas, la confection d'un certificat de localisation par un arpenteur peut être un document qui va répondre à plusieurs de ces questions.

**Odeur, circulation et autre désagrément** — Votre futur terrain est-il près d'un milieu agricole? Les odeurs pourraient incommoder certaines personnes. Il vaut mieux vérifier la présence d'établissement agricole si cela vous incommode. Y a-t-il de la circulation lourde sur le chemin bornant le terrain? Une carrière à proximité? Un établissement industriel?

**Servitude d'habitation bourgeoise** — Dans plusieurs projets immobiliers, le promoteur a établi différentes règles concernant le type de construction, les délais pour construire, les normes d'utilisation, etc. Il est impératif de vérifier avec le propriétaire actuel si le terrain est sujet à de telles règles. Si c'est le cas, il faut les lire et vérifier avec le promoteur toute ambiguïté s'y rapportant.

**Copropriété du terrain et de la maison** — Dernière remarque, l'acheteur du terrain doit être le même que le futur propriétaire de la maison. C'est la propriété du terrain qui détermine la propriété de la maison. En conséquence, si vous voulez que la maison appartienne aux deux membres du couple, il faudra acheter le terrain conjointement. Enfin la plupart des institutions financières exigent, si le prêt est fait au couple, que le terrain et la maison soient au nom du couple. Il est donc préférable alors d'acheter le terrain dès le départ au nom du couple pour éviter d'avoir à payer un autre acte de vente entre les membres du couple.

## Not' Journal

Jacinthe Laliberté  
jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

**Le lundi 3 octobre, tout Québécois âgé de 18 ans, ayant la citoyenneté canadienne et étant domicilié au Québec depuis six mois, iront aux urnes pour élire leur Premier ministre.**

Voter, un devoir, un droit et ce, principalement, pour les femmes. Ce droit, chèrement acquis, fut adopté par l'Assemblée générale du Québec le 25 avril 1940. Dès lors, les Québécoises pouvaient voter, mais aussi se porter candidates. Les temps changent comme disaient nos sages.

Chaque électeur a des responsabilités, dont celle de s'assurer d'être inscrit sur la liste électorale à l'adresse de son domicile. Le jour de l'élection, aucune inscription ni modification à son inscription ne pourra être faite. Vaut mieux s'en souvenir.

L'électeur devrait recevoir, d'ici peu, dans son courrier postal, un feuillet de « élections Québec » sur lequel se trouve son nom. Il ne faut pas tarder à vérifier sur le site [www.elections.quebec](http://www.elections.quebec) ou à téléphoner au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-28 46) lors de tout doute.

Si vous n'êtes pas habile avec la technologie, il est, aussi, possible de se rendre au mont Avila pour s'inscrire ou modifier son inscription sur la liste électorale. Les dates retenues sont du 12 au 28 septembre de 9 h à 21 h et le 29 septembre de 9 h à 14 h.

Le vote par anticipation se déroulera les 25 et 26 septembre de 9 h 30 à 20 h, et ce partout au Québec. Les endroits déterminés pour ce vote par anticipation sont pour Piedmont (Club de golf de Piedmont), pour Prévost (Centre culturel et communautaire de Prévost et le Pavillon Arcand) et pour Sainte-Anne-des-Lacs (Centre communautaire).

Voter est un devoir que tout citoyen se doit d'accomplir. Par ailleurs, le 3 octobre, tout employeur doit s'assurer que son employé dispose de quatre heures consécutives pour aller voter entre 9 h 30 et 20 h.

Comme à chaque élection qu'elle soit municipale, provinciale ou fédérale, le Journal se fait un devoir de présenter la position de chacun des candidats, en particulier, en ce qui concerne les enjeux locaux. Confirmez votre choix en lisant les solutions présentées, vous ne serez pas déçu.

Même si nous sommes en période électorale provinciale, les résidents de Prévost pourraient vivre un changement de sa carte électorale fédérale. Le maire s'y oppose fortement, car les enjeux sont d'importance. S'y intéresser, c'est s'informer.

Les enjeux environnementaux sont sujets à discussion surtout en temps d'élection. Ce mois-ci, le Journal présente des articles de fond sur l'urgence d'agir en environnement. Telle est lancée cette alerte pour les sols dans le documentaire *Humus*. Les effets désastreux des changements climatiques sur la faune sont démontrés dans *Faune en détresse* et ceux affectant les sentiers de randonnée dans *La réfection des sentiers de randonnée pour les rendre durables*. Peut-être ferez-vous partie des inflexibles après la lecture de ces articles.

« On aura tout vu... ». La découverte par les yeux de nos deux chroniqueurs de la deuxième édition du Festival d'art visuel des Laurentides vaut la peine de s'y attarder. Il en va de même pour la chronique des sorties culturelles dans laquelle, ils présentent Charlotte Le Bon, dessinatrice et réalisatrice de Prévost. Que dire de l'analyse qu'ils font du film *Niagara*. Je vais peut-être me raviser et accompagner mon fils pour un visionnement de fin d'après-midi.

Une nouvelle chronique s'ajoute aux pages du Journal sous le thème *À la rencontre de gens d'exception*. Normand Gosselin se joint à l'équipe pour nous présenter des personnes très impliquées dans leur communauté, ce qui est le cas de Francine Brière et Anthony Côté, notre célèbre amoureux des sentiers de la région.

Avant d'aller voter, consacrer quelques instants de votre temps à l'article « À propos d'élection ». Votre geste ne sera plus jamais le même lorsque vous déposerez votre « bulletin de vote » dédié à votre « candidat » dans « l'urne » du « scrutin ».

**JOURNAL des citoyens**  
PRÉVOST - PIEDMONT - SAINTE-ANNE-DES-LACS  
[www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca)

**Mission :**  
Le Journal des citoyens est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal des citoyens.

**AVIS :**  
Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal des citoyens.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du Journal des citoyens est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du Journal.

Les Éditions prévostaises  
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0  
Tél. : 450 602-2794

**Rédacteur en chef et directeur :**  
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794  
[redaction@journaldescitoyens.ca](mailto:redaction@journaldescitoyens.ca)

**Coordination aux finances :**  
Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000  
[sheynemand@journaldescitoyens.ca](mailto:sheynemand@journaldescitoyens.ca)



Maison d'entraide de Prévost

788, rue Shaw, Prévost      Tél. : 450-224-2507

[maisonentraideprevost@videotron.ca](mailto:maisonentraideprevost@videotron.ca)

On aime tous l'automne pour ses couleurs flamboyantes, pour son air vif et frais. C'est également la saison des pommes. On se donne des rendez-vous dans les vergers gorgés de fruits rouges et appétissants. La Maison d'Entraide a également pris ses couleurs d'automne. Des vêtements aux couleurs chaudes vous attendent, les plus frileux y trouveront leur compte.

**Cuisine collective**

Un petit rappel sur la cuisine collective qui a repris ses activités, un franc succès à vrai dire. Tous les participants étaient emballés de cette première rencontre et une très belle saison s'annonce pour cette activité.

**Assemblée générale annuelle**

Vous pouvez vous procurer votre carte de membre au coût de 5 \$ si vous avez l'intention de participer à notre Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 12 octobre prochain. Vous n'avez qu'à vous présenter au bureau de la coordonnatrice, et ce jusqu'au 30 septembre. On vous encourage à participer à l'AGA et ainsi apporter de nouvelles idées, donner votre opinion sur nos services ou vous mettre à jour sur nos activités. On vous y attend.

On vous souhaite un bel automne rempli de couleurs.

*Lyne Bérubé, coordonnatrice*

**Heures d'ouverture :** Lundi, de 13 h à 15 h 45; du mardi au vendredi, de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 15 h 45.

**Ouverture les samedis matins :** de 9 h à 11 h 45.

 Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous
 [www.maisonentraideprevost.org](http://www.maisonentraideprevost.org)

### Nouvelle délimitation de notre circonscription électorale fédérale

## La ville de Prévost s'oppose à sa partition en deux

Salle de presse - **La Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a proposé un changement de la carte électorale qui aurait pour effet de scinder la Ville de Prévost dans deux circonscriptions, soit Rivières-du-Nord et la nouvelle circonscription des Pays-d'en-Haut. La Ville s'oppose fermement à ce changement et compte défendre les intérêts de ses citoyens auprès de la Commission lors des audiences publiques qui se tiendront le 27 septembre prochain.**

« Si la Commission va de l'avant avec sa proposition sans amendement, la Ville de Prévost serait représentée par un maire, un député à l'Assemblée nationale du Québec, mais par deux députés à la Chambre des communes à Ottawa. Cette situation engendrerait inévitablement de la confusion auprès des électeurs et des citoyens lors des élections et pendant la législature. La scission de la Ville de Prévost dans deux comtés risque de nuire à la bonne représentation des citoyens de Prévost, surtout si les deux députés ne sont pas du même parti politique. Nous considérons que la multiplication des acteurs risque de laisser les citoyens orphelins d'une

représentation adéquate et que, dans ce sens, la partition de la Ville dans deux comtés est antidémocratique », a déclaré le maire Paul Germain lors du dépôt de cette résolution, dans le cadre de la séance du conseil de la Ville de Prévost, le 15 août dernier.

**Audience publique** — Une audience publique se tiendra le mardi 27 septembre au Super 8 (boul. J.-F. Kennedy) à Saint-Jérôme. Le maire M. Germain y interviendra pour faire entendre les intérêts de ses citoyens auprès de la Commission.

Voir : [https://redecoupage-redistribution-2022.ca/com/qc/prop/index\\_f.aspx](https://redecoupage-redistribution-2022.ca/com/qc/prop/index_f.aspx)

**Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :**  
Jacinthe Laliberté (présidente), Carole Bouchard (secrétaire), Sophie Heynemand (trésorière), Benoît Guérin, Odette Morin, Yvan Gladu, Yves Briand, Daniel Machabée, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Anthony Côté et Carole Trempe.

**Révision des textes :**  
Gleason Thérberge et Monique Ménard.

**Journalistes :**  
Émilie Corbeil  
[emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca](mailto:emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca)  
Jacinthe Laliberté  
[jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca](mailto:jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca)

**Webmestre :**  
Alain Boisclair : [info@alainboisclair.com](mailto:info@alainboisclair.com)  
**Facebook :** [journaldescitoyens](https://www.facebook.com/journaldescitoyens)

**Direction artistique et infographie :** Carole Bouchard

**Représentante publicitaire :**  
Lise Pinard, tél. : 514-894-1678  
[lisepinard@journaldescitoyens.ca](mailto:lisepinard@journaldescitoyens.ca)

**Imprimeur :** TC Transcontinental

**Tirage certifié :** 11 200 exemplaires

**Distribution :** Postes Canada : médiaposte

**Dépôt légal :**  
- Bibliothèque nationale du Québec  
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal des citoyens  
Le Journal des citoyens reçoit l'appui de :

